



SRDH

SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE DIVES HOULGATE  
Association régie par la Loi de 1901 – Re-Fondée en 1922

**AVIS DE COURSE**

Dates : samedi 9 et dimanche 10 juillet 2016

Nom de la compétition : **Régate des 93 milles** Grade : 5C

Lieu : Port Guillaume - 14160 Dives-sur-Mer

Autorité Organisatrice : SRDH Société des Régates de Dives Houlgate

**Régate inscrite au Championnat de Baie de Seine (seule course de nuit)**  
**Régate comptant pour le Critérium Départemental du Calvados**  
**Régate parrainée par le Yacht Club de France**

**1. RÈGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2013-2016* (RCV),
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 la partie B, section II du RIPAM quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.4 les règles OSIRIS Habitables,
- 1.5 le règlement du CBS (Championnat de Baie de Seine - [www.baiedeseine.fr](http://www.baiedeseine.fr))

**2. PUBLICITÉ**

En application de la Régulation 20 de la World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

**3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

3.1 La régata est ouverte :

- 3.1.1 à tous les bateaux francisés disposant de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semi-hauturière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

Les bateaux devront être équipés d'une VHF et de feux de navigation.

- 3.1.2 à tous les bateaux d'un groupe brut égal ou supérieur à 8 disposant d'un certificat OSIRIS Habitables en cours de validité.

La flotte sera être partagée en deux classes :

- Classe 1 : groupe brut égal ou supérieur à 8 et inférieur ou égal à 18,5.
- Classe 2 : groupe brut supérieur à 18,5.

(sous réserve que la classe comporte au moins 5 unités).

- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent se pré-inscrire sur le site de la SRDH: [www.srdh.fr](http://www.srdh.fr). Il leur sera retourné une feuille d'engagement. La confirmation de leur engagement devra parvenir au secrétariat

de la SRDH Base Nautique Quai Bernard Magne 14160 Dives-Sur-Mer accompagnée des droits

d'inscription requis au plus tard le 9 juillet 2016 jusqu'à 13h30. Prévenir au 06 80 27 49 26 si difficultés.

3.3 Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :

- pour chaque membre de l'équipage, la licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs,
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
- le certificat de jauge ou de conformité.

Des licences temporaires d'un jour pourront être délivrées sur présentation d'un certificat médical.

**4. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants : 50 € par bateau.

**5. PROGRAMME**

Vendredi 8 juillet 2016: Confirmation des inscriptions et contrôle des licences :15h00 à 20h00.

Samedi 9 juillet 2016: Confirmation des inscriptions et contrôle des licences 9h00 à13h00.

Briefing : 13h30

**Pied de pilote de 30 mn recommandé, 45 mn si tirant d'eau de plus de 2m**

Heure prévue pour le signal d'avertissement : 15h00

Samedi 9 juillet 2016 : Ouverture porte à 12h20 Fermeture porte soir : 18h05

Dimanche 10 juillet : Ouverture porte matin 0h35 fermeture 06h20; Ouverture soir 13h00 fermeture 18h45

**Proclamation des résultats : 19h30 à la SRDH . Elle sera suivi d'un apéritif dinatoire**

Dives s/ Mer: Marées du 9 juillet : pleine mer : 14h57 (Coeft 78)      Coucher du soleil le 9 (Caen) 22h01  
Marées du 10 juillet : pleine mer : 3h08 et 15h37 (Coeft 68)      Lever du soleil le 10 (Caen) 6h12

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Course seront transmises à la confirmation des inscriptions et les modifications éventuelles seront affichées au tableau officiel et confirmées au briefing.

## 7. LES PARCOURS

Le parcours de la 93 miles est décrit en annexe.

## 8. CLASSEMENT

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y seront soumis sera fait selon le système temps sur temps sans CVL (Coefficient de Vent Léger).

## 9. PLACE AU PORT

La place au port est offerte par la **CCI de Caen** soit une semaine avant soit une semaine après la course. Renseignements après de Port Guillaume tel : 02 31 24 48 00 et VHF canal 9

## 10. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 11. Communication VHF pour la course: Canal 6

## 12. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

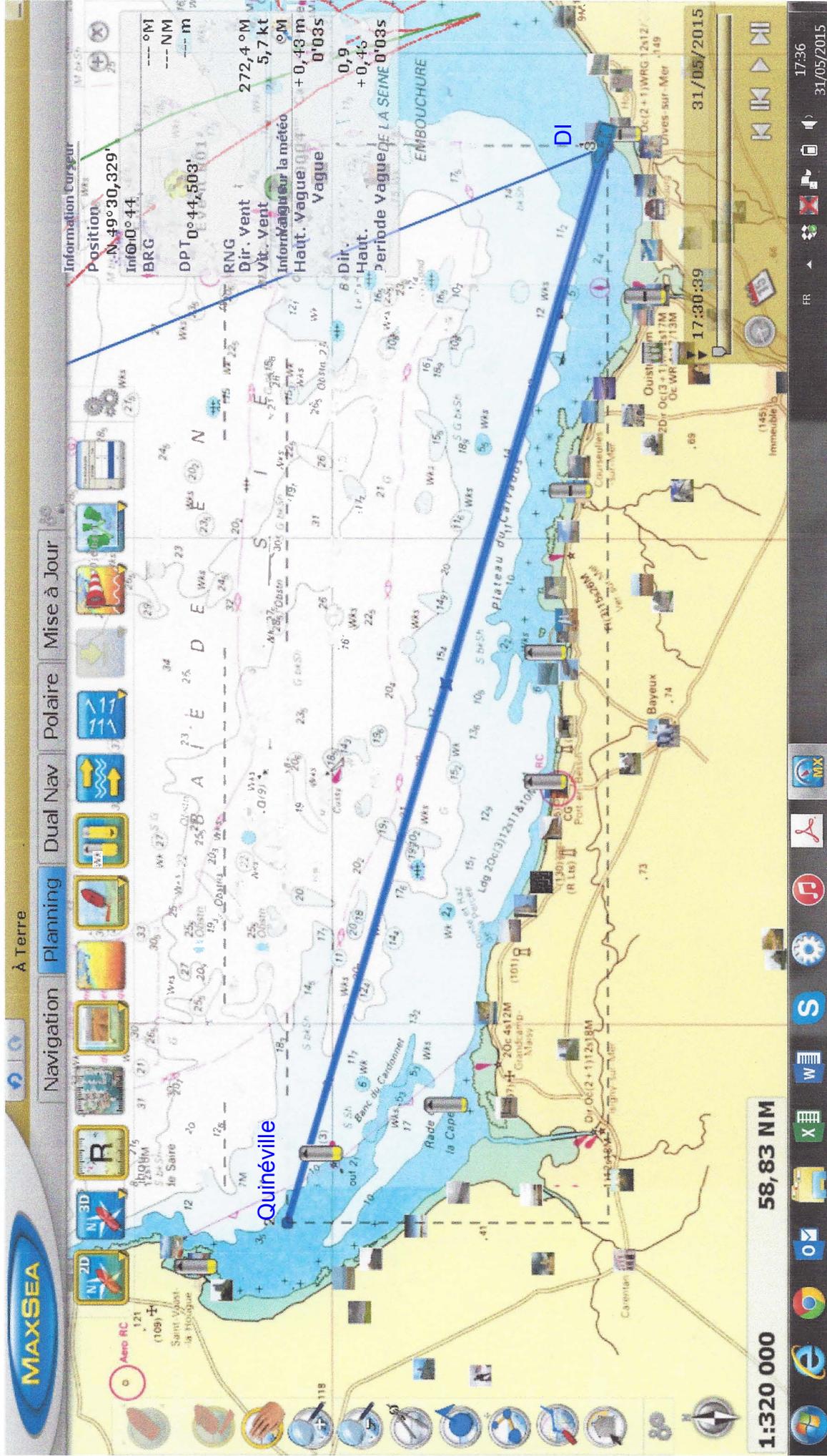
la SRDH 02 31 24 23 12 ; Thierry Mercier 06 80 27 49 26.

### ANNEXE 1 « ZONES DE COURSE »

#### ZONE DE PARCOURS:

DI Bouée d'entrée de Port Guillaume	49°19,2 N 00°05,8 W	Zone de départ et d'arrivée
Ouistreham	49° 20,5 N 00°14,6 W	Toujours laisser au Sud
Les Essarts de Langrune	49°22,6 N 00°21,3 W	Toujours laisser au Sud
Quinéville – entre Saint Vaast la	49°31,8 N 1°12,4 W	A laisser à babord
Hougue et les Iles Saint Marcouf		

# PARCOURS REGATE DES 93 MILLES



Aller: DI vers Quinéville (à laisser à bâbord)

Retour: Quinéville vers DI (temps à relever DI au Nord, à laisser à bâbord)